

**Loi**  
**07**

# Durée du match

## 1. Périodes de jeu

Un match se compose de deux périodes de 45 minutes chacune. Il est possible de réduire cette durée en cas d'accord entre l'arbitre et les deux équipes participantes avant le coup d'envoi et conformément au règlement de la compétition.

## 2. Mi-temps

Les joueurs ont droit à une pause entre les deux périodes ne dépassant pas 15 minutes ; une courte pause rafraîchissements est autorisée à la mi-temps des prolongations. Le règlement de la compétition doit préciser la durée de la mi-temps qui ne peut uniquement être modifiée avec l'autorisation de l'arbitre.

## 3. Récupération des arrêts de jeu

L'arbitre peut prolonger chaque période pour compenser les arrêts de jeu occasionnés par :

- les remplacements ;
- l'évaluation de la blessure et/ou le transport de joueurs blessés hors du terrain ;
- les manœuvres visant à perdre du temps délibérément ;
- les sanctions disciplinaires ;
- les pauses prévues pour se désaltérer ou pour d'autres raisons médicales autorisées dans le règlement de la compétition ;
- toute autre cause, y compris tout retard important dans la reprise du jeu (par ex. : célébration d'un but).

Le quatrième arbitre doit indiquer le minimum de temps additionnel décidé par l'arbitre à la fin de la dernière minute de chaque période. L'arbitre peut augmenter le temps additionnel, mais pas le réduire.

L'arbitre ne peut pas compenser une erreur de chronométrage survenue en première période en modifiant la durée de la seconde période.

#### 4. Penalty

Si, en fin de période, un penalty doit être exécuté (ou retiré), la durée de cette période sera prolongée pour en permettre l'exécution.

#### 5. Arrêt définitif du match

Un match arrêté définitivement avant son terme doit être rejoué, sauf disposition contraire du règlement de la compétition ou des organisateurs.

## Détails des modifications

### Loi 07 – Durée du match

#### 1. Mi-temps

##### Texte supplémentaire

Les joueurs ont droit à une pause entre les deux périodes ne dépassant pas 15 minutes ; une courte pause rafraîchissements est autorisée à la mi-temps des prolongations.

##### Explication

Tenant compte du bien-être des joueurs, il est important d'autoriser les joueurs à s'hydrater à la mi-temps des prolongations ; cette pause n'est pas l'occasion de donner des consignes tactiques.